

Bilan

Certifié conforme
l'original



Bilan Actif

		31/03/2024			31/03/2023
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage indus.	14 179	13 816	362	781
	Autres immobilisations corporelles	105 324	104 664	659	43 366
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	2 945		2 945	2 945
TOTAL (II)		122 448	118 481	3 967	47 092
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements	4 652		4 652	12 600
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	24 117		24 117	29 117
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	227 335		227 335	342 300
	Autres créances	52 496		52 496	50 504
COMPTES DE REGULARISATION	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	100 000		100 000	
	DISPONIBILITES	157 332		157 332	282 376
	Charges constatées d'avance	2 983		2 983	2 357
	TOTAL (III)	568 915		568 915	719 253
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)					
Primes de remboursement des obligations (V)					
Ecart de conversion actif (VI)					
TOTAL ACTIF (I à VI)		691 363	118 481	572 882	766 345
(1) dont droit au bail					
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an			2 945		2 945
(3) dont créances à plus d'un an					

Bilan Passif

		31/03/2024	31/03/2023
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	10 000	10 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecart de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	1 000	1 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	201 801	238 503
	Report à nouveau		(21 402)
	Résultat de l'exercice	34 289	124 699
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
Total des capitaux propres		247 089	352 801
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total des autres fonds propres			
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Total des provisions			
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	108 879	158 695
	Emprunts et dettes financières divers	74 161	6
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	66 433	108 010
	Dettes fiscales et sociales	53 285	143 834
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	23 034	3 000
	Produits constatés d'avance (1)		
Total des dettes		325 793	413 544
	Ecart de conversion passif		
TOTAL PASSIF		572 882	766 345
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		34 288,83	124 699,39
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		325 793	304 665
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			

Compte de résultat

Certifié conforme à l'original



A T O PEINTURE

Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros

Siège social : 4 IMPASSE DE LA CROIX BLANCHE

IMMEUBLE LES CORMEILLES, 95370 MONTIGNY LES CORMEILLES

RCS PONTOISE 401 827 514

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 15 SEPTEMBRE 2024

L'an 2024,
Le 15 septembre,
A 18 heures,

Les associés de la Société A T O PEINTURE se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation faite par lettre remises en mains propres, à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Patrick OLLIER, en sa qualité de Président de la Société.

Madame Anne Marie OLLIER est désignée comme secrétaire.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- La feuille de présence et la liste des associés,
- L'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 mars 2024,
- Le rapport de gestion du Président,
- Le rapport spécial du Président sur les options de souscription ou d'achat d'actions,
- Le rapport spécial du Président sur les conventions réglementées,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

DS
PO

Paraphe
B O AMO

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion du Président,
- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 mars 2024 et quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et le rapport de gestion établi par le Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2024, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, l'Assemblée donne aux dirigeants quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

DS
pa

Paraphe
B

Paraphe
amo

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2024 s'élevant à 34 289 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	34 289 euros
Un prélèvement sur les réserves	
- sur le compte « autres réserves »	201 801 euros
Les sommes distribuables s'élevant ainsi à	236 090 euros
A titre de dividendes	175 000 euros
Soit 350 euros par action	
Le solde	61 090 euros

En totalité au compte « **autres réserves** » qui s'élève ainsi à 61 090 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2024 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 175 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le dividende sera mis en paiement au siège social sur décision du président après la tenue de l'assemblée générale.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000

DS
pa

Paraphe
B

Paraphe
amo

euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RÉOLUTION

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 mars 2021 : Néant

Exercice clos le 31 mars 2022 : Néant

Exercice clos le 31 mars 2023 : 140 000 euros, soit 280 euros par titre dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 140 000 euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, prend acte purement et simplement de l'absence de toute convention de cette nature mentionnée dans ledit rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DS
PO

Paraphe
Paraphe
AM

CINQUIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

DocuSigned by:
Patrick OLLIER
18B90FE049FC40A...

Signé par :

1F76B600A49A440...

Signé par :
Anne Marie OLLIER
D94A74119514446...

A T O PEINTURE

Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros

Siège social : 4 IMPASSE DE LA CROIX BLANCHE

IMMEUBLE LES CORMEILLES, 95370 MONTIGNY LES CORMEILLES

RCS PONTOISE 401 827 514

RAPPORT DU PRÉSIDENT À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 15 SEPTEMBRE 2024

Exercice clos le 31 mars 2024

Chers associés,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 mars 2024, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir et de soumettre à votre approbation les comptes annuels de cet exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Nous vous communiquerons par écrit, huit jours au moins avant la date fixée pour la consultation par correspondance, les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice écoulé clos le 31 mars 2024, l'activité de la Société a été la suivante. La société enregistre une baisse de son chiffre d'affaires au 31 mars 2024. Le chiffre d'affaires recule de 395 409 euros. Malgré cette baisse, la société dégage un bénéfice net d'un montant de 34 289 euros.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 mars 2024, date de clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Les objectifs pour l'exercice en cours sont les suivants. La société envisage de continuer à développer son activité par l'obtention de nouveaux marchés et une diversification de sa clientèle.

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2024, le chiffre d'affaires s'est élevé à 865 895 euros contre 1 261 304 euros lors de l'exercice précédent.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 2 367 euros contre 37 647 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 243 966 euros contre 416 613 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 479 370 euros contre 540 654 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 2 844 euros contre 3 996 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 64 071 euros contre 53 612 euros lors de l'exercice précédent. Le montant des charges sociales s'élève à 15 104 euros contre 27 419 euros pour l'exercice précédent.

L'effectif salarié moyen à la clôture de l'exercice est nul contre 1 personne à la clôture de l'exercice précédent.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 8 234 euros contre 18 766 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres charges s'élève à 70 euros contre 72 114 euros pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 813 659 euros contre 1 133 175 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 54 604 euros contre 165 776 euros lors de l'exercice précédent.

Compte tenu d'un résultat financier de 898 euros (-1 953 euros pour l'exercice précédent), le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à 55 501 euros contre 163 823 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel pour l'exercice écoulé est une perte d'un montant de 14 884 euros contre une perte de 784 euros pour l'exercice précédent.

L'impôt sur les sociétés de l'exercice écoulé ressort à 6 328 euros contre 38 340 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat de l'exercice clos le 31 mars 2024 se solde ainsi par un bénéfice de 34 289 euros contre un bénéfice de 124 699 euros au titre de l'exercice précédent.

Au 31 mars 2024, le total du bilan de la Société s'élevait à 572 882 euros contre 766 345 euros pour l'exercice précédent.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 34 289 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2024 de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	34 289 euros
------------------------	--------------

Un prélèvement sur les réserves

- sur le compte « autres réserves »	201 801 euros
--	---------------

Les sommes distribuables	
S'élevant ainsi à	236 090 euros
A titre de dividendes	175 000 euros
Soit 350,00 euros par action	
Le solde	61 090 euros

En totalité au compte « **autres réserves** » qui s'élève ainsi à 61 090 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 72 090 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2024 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 175 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le dividende serait mis en paiement au siège social sur décision du Président à l'issue de la tenue de l'assemblée générale.

Nous vous informons que les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,

- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 mars 2021 : Néant

Exercice clos le 31 mars 2022 : Néant

Exercice clos le [31 mars 2023: 140 000 euros, soit 280 euros par titre, dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 140 000 euros.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que la Société n'a supporté aucune dépense non déductible fiscalement au cours de l'exercice écoulé.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Nous allons vous donner lecture du rapport spécial de votre Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.

ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Nous vous précisons qu'aucun mandat de dirigeant n'est arrivé à expiration.

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous vouliez bien donner à votre Président quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous espérons que ces propositions recevront votre agrément et vous invitons à vous prononcer sur les résolutions qui vont être soumises à votre vote.

Fait à MONTIGNY LES CORMEILLES,
Le 1er septembre 2024.

Le Président
Patrick OLLIER

DocuSigned by:

18B90FE049FC40A...

Etats financiers au 31/03/2024

----- ANNEXES -----

Certifié conforme à l'original



Frais d'établissement

	31/03/2024	Valeur nette	Taux amortissement
Frais de constitution			
Frais de premier établissement			
Frais d'augmentation de capital			
TOTAL			

Frais de recherche

	31/03/2024	Montant	Recherche fondamentale	Recherche appliquée	Développement
Dép. R & D sans contrepartie spécifique					
- N'entrant pas dans le cadre commande client					
- En fonction de clients potentiels					
Dép. R & D avec contrepartie spécifique					
- Clients français Etat collectivités publiques					
- Autres clients					
- Clients étrangers					
TOTAL					
Autres dépenses de R & D					
- Cotisations parafiscales					
- Subventions versées					
- Acquisition résultats recherche					
TOTAL					
TOTAL GENERAL					
Dont inscrit au compte 203 du bilan					

Fonds commercial

	31/03/2024	Observations
Achetés avec protection juridique		
Eléments acquis du fonds de commerce		
Fonds commerciaux réévalués		
Fonds commerciaux reçus en apport		
TOTAL		

Immobilisations

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/03/2024
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
Total immobilisations incorporelles						
Total immobilisations corporelles	158 033				38 530	119 503
Total immobilisations financières	2 945					2 945
TOTAL	160 978				38 530	122 448

Amortissements

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/03/2024
		Dotations	Diminutions	
Total immobilisations incorporelles				
Total immobilisations corporelles	113 886	8 234	3 639	118 481
TOTAL	113 886	8 234	3 639	118 481

Provisions

	Provisions début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Provisions au 31/03/2024
Provisions règlementées				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour dépréciation				
TOTAL				

Capital social

	31/03/2024	Nombre	Val. Nominale	Montant
Actions / Parts sociales				
Du capital social début exercice		500,00	20,0000	10 000,00
Emises pendant l'exercice				
Remboursées pendant l'exercice				
Du capital social fin d'exercice		500,00	20,0000	10 000,00

Créances

	31/03/2024	1 an au plus	plus d'1 an
Actif immobilisé	2 945	2 945	
Actif circulant et charges constatées d'avances	282 814	282 814	
TOTAL	285 759	285 759	

Dettes

	31/03/2024	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
Dettes auprès des établissements de crédit	108 879	108 879		
Dettes financières diverses				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	66 433	66 433		
Dettes fiscales et sociales	53 285	53 285		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	97 195	97 195		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	325 793	325 793		

Plusieurs postes du Bilan

	31/03/2024	Entreprises liées	Entreprises avec un lien de participation	Dettes, créances représentées par effets de commerce
Capital souscrit non appelé Bilan Actif Actif immobilisé Avances, acomptes sur immobilisations incorporelles Avances, acomptes sur immobilisations corporelles Participations Créances sur participations Prêts Autres titres immobilisés Autres immobilisations financières Actif circulant Avances, acomptes versés sur commandes Clients et comptes rattachés Autres créances Capital souscrit appelé non versé Valeurs mobilières de placement Disponibilités				
Dettes Bilan Passif Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts et dettes envers établissements de crédits Emprunts et dettes financières divers Avances, acomptes versés sur commandes Dettes fournisseurs comptes rattachés Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes				

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	31/03/2024	Résultat avant impôts	Impôts (1)	Résultat après impôts
Résultat courant		55 501		55 501
Résultat exceptionnel (et participation)		(14 884)		(14 884)
Résultat comptable		40 617		40 617

(1) après retraitements fiscaux.

Evaluations fiscales dérogatoires

31/03/2024

Résultat de l'exercice	34 289
Impôt sur les bénéfices	6 328
Résultat avant impôts	40 617
Variation des provisions règlementées	
Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires avant impôt	40 617

Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

31/03/2024

ACCROISSEMENTS	Provisions règlementées	
	Autres	
ACCROISSEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS		

ALLEGEMENTS	Provisions non déductibles l'année de comptabilisation	
	Autres	
ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS		

Rémunérations des Dirigeants

31/03/2024

Rémunérations des membres :

- des organes d'administration
- des organes de direction
- des organes de surveillance

En application du principe du respect du droit des personnes, cette information n'est pas toujours servie, car elle aurait pour effet indirect de fournir des renseignements à caractère individuel.

Effectif moyen DIF

31/03/2024

Volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis au titre du DIF

Volume d'heures de formation n'ayant pas donné lieu à demande

Effectif moyen

31/03/2024

Interne

Externe

EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE

Cadres & professions intellectuelles supérieures

Professions intermédiaires

Employés

Ouvriers

TOTAL

Identité de la société Mère

31/03/2024

Dénomination sociale - Siège social

Forme

Capital

% Détenu